



Commune de
SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES

385 chemin du Village
38330 St Nazaire les Eymes
Tel 04 76 52 24 29



Bureaux d'études
REFLEX Environnement
1 avenue du Châlier - 69340 FRANCHÉVILLE
tel. 04 37 41 50 07

PHASE : APPROBATION

REGLEMENT /
DOCUMENT GRAPHIQUE

Vu pour être annexé
à la délibération n° 2020-011 du 25/02/2020
Madame le Maire,
Michèle FLAMANT

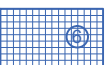


ELEMENTS DE PATRIMOINE BATI
ET PAYSAGES A PRESERVER /
EMPLACEMENTS RESERVES /
CLASSIFICATION DES VOIES

4.4

Echelle
1/5000

±0,00



Emplacement réservé



Espace boisé classé



Site inscrit du Doyen Gosse



Secteur défini au titre de l'article L151-41-4° Emplacement
réservé pour réalisation de logements sociaux

voirie / réseau primaire
voirie / réseau secondaire
voirie / réseau collecteur



Bâtiment repéré au titre de l'article
L151-11 alinéa 2 du code de l'urbanisme
(Changement de destination)



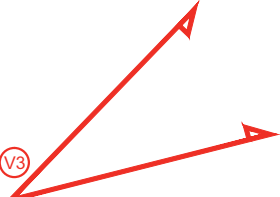
Bâtiment repéré au titre de l'article
L151-19 du code de l'urbanisme
(patrimoine)



Élément repéré au titre de l'article
L151-19 du code de l'urbanisme
(petit patrimoine)



Arbres repérés au titre du
L151-19



Cône de vue à préserver

Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics
(article L151-41 du Code de l'Urbanisme)

N°	Vocation	Bénéficiaire	Surface
1	Création du nouveau cimetière	Commune	6800 m²
2	Aménagement d'un parking	Commune	120 m²
3	Aménagement d'un cheminement piétons	Commune	600 m²
4	Création d'une voie de desserte	Commune	570 m²
5	Aménagement d'un parking	Commune	840 m²
6	Aménagement d'un cheminement piétons et création équipement public réservoir d'eau pour défense incendie	Commune	2500 m²
7	Aménagement d'un parking	Commune	270 m²
8	Aménagement d'un parking + Point d'Apport Volontaire	Commune +CCLG(*)	440 m²
9	Aménagement d'un Point d'Apport Volontaire	CCLG(*)	10 m²
10	Aménagement d'un Point d'Apport Volontaire	CCLG(*)	115 m²
11	Aménagement d'un Point d'Apport Volontaire	CCLG(*)	40 m²
12	Aménagement d'un Point d'Apport Volontaire	CCLG(*)	45 m²
13	Aménagement d'un Point d'Apport Volontaire	CCLG(*)	310 m²

Emplacement réservé en vue de la réalisation
de programme de logements sociaux,
au titre de l'article L151-41-4°

N°	Surface approximative	Programme de logements minimum
a	3570 m²	16 logements sociaux
b	6300 m²	7 logements sociaux

(*) : Communauté de Communes Le Grésivaudan